

# CP 180

## DÉCAPANT POUR CIRES ET ÉMULSIONS AVEC RINÇAGE

### PROPRIÉTÉS

CP 180 avec rinçage est un décapant polyvalent pour tous types de surfaces\*, spécial sol métallisé. C'est un produit non moussant qui décape les émulsions métallisées ou les cires les plus anciennes. Il s'utilise également pour la remise en état de tous types de carrelages.

### MODE D'EMPLOI

Diluer dans de l'eau chaude de 2% à 10% suivant l'encrassement du sol et l'accumulation des cires.

Doser jusqu'à 25 % si forte accumulation de cire ou émulsion.

Laisser agir 5 à 10 minutes puis passer la mono brosse équipée d'un disque adapté à votre sol ou manuellement.

Récupérer la solution souillée à la raclette ou à l'aspirateur à eau.

Bien rincer à l'eau claire pour obtenir un pH neutre.

Laisser sécher.

Appliquer ensuite CP450 et CP432

\*Faire un test au préalable sur une partie non visible du support.

### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

|   |  |
|---|--|
| Aspect  | Liquide limpide bleu foncé                                   |
| Densité   | 1,05 ± 0,005   |
| pH  | 13 ± 0,5   |
| Stockage  | Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid      |
| Contient, parmi d'autres composants (règlement CE N° 648/2004 – 907/2006) | Inférieur à 5 % : EDTA et sels, agent de surface non ionique |

### CONDITIONNEMENT

Carton 4 x 5 l

### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

N° de téléphone d'appel d'urgence du Centre Suisse d'Information Toxicologique :

- Depuis la Suisse : **145**
- Depuis l'étranger : **+41 44 251 51 51**

Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande.

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

---

Ces informations, données à titre indicatif, sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).